



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 6 AVRIL 2016

Présents :

CAPBLANQUET Gérard, LAGARRIGUE Pierre,	DEJEAN Daniel (Suppléant de BIBES PORCHER Ghislaine), CAZARRE Max,
DEMANGE Serge (suppléant de BAYONI Pascal), DUVIEL Michel, TISSEIRE Bernard,	ALABERT Sylvie, AMOUROUX Jean Paul, CORREGÉ Daniel, FAGUET Michel, ROUAIX Henri, SANS Christian
AUDOUBERT Michel, BROS Bernard, TURREL Denis (suppléant de BRUN Karine), DEDIEU CASTIES Françoise, LEVEBVRE Patrick, MESBAH LOURDE Pascale, ROUJAS Gérard,	CAZAJUS Joël (suppléant de BASTIANI Jean Pierre), BONCOURRE Thierry, MASSACRIER Joël (suppléant de DELCASSE Jean), GRANGE Régis, MESPLIE Hubert, REMY Jean Louis, ZDAN Michel,
BALLONGUE Michel, GUYS Dominique (suppléante de BLANC Paul Marie), DINTILHAC Pierre Alain	

Absents excusés :

NOWAK François	SALAT Éric
GAY Jean Louis, SUZANNE Colette	BAURENS Serge, GILABERT Nicolas, VINCINI Sébastien
DUPRAT Philippe, HERNANDEZ Catherine, GUETIN MALEPRADE Emmanuel, LECUSSAN Alain	

Présents suppléants :

PAMPOULIE Jean Marie	
----------------------	--

Invités :

DUARTE Sandrine

Secrétaire de séance : Max CAZARRE

Participaient au titre du service du PETR : MASSIP Gérard, Brigitte GIACOMIN, Benoît MARTY,
Carolle BREDOW

1. Approbation du procès-verbal de la dernière séance du 8 Mars 2016

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Présentation par ERDF du compteur LINKY : 10 – 15 minutes

Le 6 avril 2016 dernier a eu lieu une réunion d'information au sujet du compteur Linky. En phase de déploiement depuis décembre 2015, il sera présent d'ici 2021 sur tout le département, soit 740 000 compteurs. Dans un souci de proximité, ERDF souhaite aller à la rencontre des élus de la Haute-Garonne afin de leur apporter réponses et précisions concernant l'installation et le fonctionnement du compteur communicant. De la sorte Alain MARSAC, interlocuteur privilégié et Léonard DORDOLO, Directeur Territorial ERDF en Haute-Garonne ont été invités au siège du PETR à Carbonne pour rencontrer les élus des communes adhérentes.

Messieurs Léonard DORDOLO, directeur territorial Haute-Garonne et Alain MARSAC, interlocuteur privilégié des collectivités, sont venus présenter et essayer de démystifier le nouveau compteur intelligent LINKY.

Le cadre

- Ce nouveau compteur s'intègre dans l'accompagnement de la transition énergétique, suite à l'engagement de la France à respecter l'objectif énergétique défini dans l'accord « Paquet Énergie Climat 2030 » (baisse de 42% de réduction des émissions de gaz à effet de serre et objectif d'efficacité énergétique de 30 %)
- Pour cela il faut faire évoluer les réseaux de distribution électrique vers les grands principes des réseaux intelligents afin d'optimiser l'ensemble des mailles du réseau d'électricité qui va de toutes les productions confondues à tous les modes de consommation pour améliorer cette efficacité énergétique.

Le compteur LINKY

Ce compteur communicant (récepteur d'ordres et émetteurs d'informations) est le premier capteur pour aider à l'observation et au pilotage du réseau, détecter des pannes éventuelles, les analyser et intervenir plus rapidement.

Linky, un outil au bénéfice du client et de la transition énergétique

Linky offre de nombreux avantages pour le client grâce à sa communication bi directionnelle par CPL. En effet, Linky permet de suivre sa consommation d'électricité grâce à un portail internet ; le client devient ainsi acteur de sa consommation électrique. Aussi Linky permet des interventions à distance, ainsi, que ce soit pour un emménagement, une modification de puissance ou encore une panne, ERDF pourra agir à distance ce qui réduira les délais d'attentes pour le particulier.

ERDF s'engage au quotidien dans la mise en œuvre de la transition énergétique. Le compteur Linky en est l'outil indispensable. Il permet en effet d'optimiser le réseau et les flux électriques y circulant, de développer l'intégration des énergies renouvelables (photovoltaïque) et d'intégrer en masse les nouveaux usages comme le véhicule électrique.

Les autres avantages du compteur LINKY

- Relève automatique des consommations donc facturation de la consommation réelle
- Adaptation de la puissance du compteur à distance
- Meilleure maîtrise de la consommation grâce à son suivi
- Facilité d'aménagement
- Accès ou différentes offres des fournisseurs d'électricité afin d'optimiser notre consommation
- Autres petites informations
- La discrétion
- Enregistrement que des données de consommation globale d'électricité en Kilowatts-heure (cryptées)
- Pas de données personnelles (par rapport à la CNIL)
- Ces données restent la propriété des clients

La technique

L'Utilisation du Courant Porteur en Ligne via les câbles électriques. Large respect des normes sanitaires (Champ électromagnétique, bruit de fond inférieur à 0,1Volt/m).

Linky fonctionne avec le Courant Porteur en Ligne (CPL)

Cette technologie éprouvée et fiable utilise des infrastructures déjà existantes, et ne nécessite ni travaux, ni nouveaux câblages. Elle est couramment utilisée en domotique ; commande de volets, box internet, commande des chauffe-eau à distance, etc.

Les questions posées en séance :

Messieurs ZDAN et MASSACRIER abordent les questions suivantes

- Responsabilité des collectivités par rapport à ces compteurs (nuisances éventuelles, fin de vie des compteurs);
- L'intrusion d'un tel compteur dans le domaine privé avec des données personnelle qui pourraient être communiquées.
- Une plus grande facilité pour les coupures des familles en situation précaire.
- Possibilité de refuser la mise en place de ce nouveau compteur ?

Les représentants d'ERDF assurent que, pas plus qu'aujourd'hui, la responsabilité des communes n'est pas engagée, la responsabilité ayant été transférée au SDEHG. Concernant le domaine privé, la CNIL assure un contrôle en la matière. Concernant les familles précaires, il n'y a pas de coupure sans contact préalable et il sera plus facile d'éviter la coupure en réduisant plutôt la puissance.

Le Président remercie les intervenants et poursuit l'ordre du jour.

3. Energie Climat

Signature de la convention ADIL/ PETR

Dans le cadre du dispositif Objectif Réno, le Pays Sud Toulousain a mis en place des permanences conseil à destination des habitants du territoire.

Depuis janvier et pour une période de 6 mois, l'ADIL délivre des conseils juridiques à Carbone et Auterive, (1 permanence par vallée principale) une fois par mois dans le cadre de deux

permanences d'une demi-journée chacune.

Si l'opération est concluante elle sera renouvelée pour 6 mois supplémentaires, puis annuellement.

La présente convention fixe les modalités du partenariat entre les deux structures.

Le conseil vote à l'unanimité.

4. Administratif

- Modification de la durée hebdomadaire du poste culture

Le poste culture est actuellement occupé à hauteur de 19h par semaine par Florence POVEDA. La communication a été faite jusqu'en 2015 par chaque service avec un accompagnement de Brigitte GIACOMIN.

Cette solution n'est pas forcément la plus satisfaisante en termes de visibilité et de cohérence. Il s'agit donc de réorganiser, en 2016, le poste de F. POVEDA en lui confiant en plus de la culture la responsabilité de la communication du PETR. Le poste passerait de 19h par semaine à 20h30 par semaine soit l'équivalent de 0.58 ETP au lieu de 0.54 ETP.

Impact budgétaire : 1 736€ en année pleine soit pour 2016, 1 157€.

Cette dépense supplémentaire est prévue au budget 2016.

Cette évolution rentre dans le cadre de la réorganisation générale des missions de plusieurs agents du PETR.

Le conseil vote à l'unanimité.

- Représentativité à La SPL ARPE

Le PETR détient actuellement 10 parts du capital de la SPL ARPE Midi Pyrénées pour un montant de 1000 €.

En sa qualité d'actionnaire, le PETR était représenté jusqu'à ce jour par Monsieur Jean-Louis REMY, vice-président. La proposition est de remplacer Monsieur Jean-Louis REMY par Françoise DEDIEU-CASTIES également vice-présidente du PETR pour faire partie du collège des actionnaires minoritaires et de mandater celle-ci pour être candidate, au titre de ce collège, au conseil d'administration de la SPL ARPE.

Le conseil vote à l'unanimité.

- Demande de contribution pour l'organisation de La Start Up est dans le pré

Le GEST, club des entrepreneurs du Sud Toulousain organise, les 21 et 22 mai prochain à Carbone, la deuxième édition du concours à la création d'entreprises « La Start'up est dans le pré ».

Le GEST sollicite les partenariats financiers de diverses collectivités et acteurs privés. Il y a lieu de se prononcer pour savoir si le PETR soutient financièrement cette manifestation et si oui, à quelle hauteur.

Le conseil vote à l'unanimité pour une participation à 600€.

5. Questions diverses

- Point sur le Projet de Territoire

- Point sur le Conseil de développement territorial

Le Conseil de développement du Sud Toulousain, installé en novembre 2015, s'est réuni en séance plénière le 15 mars 2016 afin d'approuver sa charte de fonctionnement et son règlement intérieur.

Le groupe d'animation constitué de 5 personnes a été confirmé. Monsieur Jacques DOUMERC, retraité et ancien cadre du PACT a été élu Président. Il sera secondé par Madame Marie SAUTS, artisan et Messieurs César ROLDAN et Jean-Louis RIBES, chefs d'entreprise ainsi que par Monsieur Bernard FERRAN, enseignant retraité.

Le Conseil de développement a défini deux groupes projets avec chacun un axe de travail pour l'année 2016 :

- Groupe projet «Devenir des centre bourgs» autour de Mesdames SAUTS et DUESO et Messieurs VALENTIN et VOGLIMACCI ;
- Groupe projet «Circuit court ou circuits directs» autour de Madame ABADIA et Messieurs FERRAN, TAPIAU et LEGAL.

- Rapport d'activité 2015

Il a été envoyé à tous les délégués par mail. Il est temps encore d'apporter des précisions sur ce document. Le rapport d'activité et le rapport financier sera ensuite envoyé à toutes les communes et communautés de communes.